

## Procès-verbal du Conseil Municipal de Cornille du 20 avril 2015.

Le Conseil Municipal de Cornille,

S'est réuni à la mairie, sous la présidence de Stéphane DOBBELS, Maire,

Nombre de conseillers en activité : 15

Présents : 10

Absents : Denis GLEMIN qui donne pouvoir à Jean Louis CONDAMINAS, Corinne LAGRANGE qui donne pouvoir à Stéphanie MARTY BOUY, Christian CHABOT qui donne pouvoir à Valérie ROLDELBOS

Absents excusés : Stéphanie LABROUSSE et Maurice GERBOU

Votants : 13

Présents : Stéphane DOBBELS, Gilbert JEGOU, Gilles CHERON, Erwan LE ROUX, Stéphanie MARTY BOUY, Frédéric CARAVACA, Jean-Louis CONDAMINAS, Valérie ROLDELBOS, Didier BORDE, Marina SEGAFREDO.

Secrétaire de Séance : Stéphanie MARTY BOUY

### ORDRE DU JOUR :

#### 1/ Approbation des procès-verbaux des séances des 25 mars et du 08 avril 2015

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité (13 voix pour)

#### 2/ Transports scolaires : changement d'organisation / SMOSS deThiviers

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le contexte : le Grand Périgueux a désormais la compétence des transports scolaires, ce qui implique la résiliation du contrat qui lie la commune de Cornille au SMOSS de Thiviers.

Par courrier, Monsieur le Préfet de la Dordogne rappelle que la commune doit se retirer du syndicat (SMOSST) s'agissant d'une compétence transférée au Grand Périgueux.

Dès lors, s'agissant d'une compétence obligatoire exercée par le Grand Périgueux, il nous informe qu'un arrêté préfectoral sera pris et envoyé au syndicat actant la résiliation de fait du contrat qui lie la commune au SMOSST.

Il n'y a donc pas lieu de délibérer sur ce point.

La commune adressera donc un simple courrier au SMOSTT afin de l'informer de son retrait du syndicat à compter de la fin de l'année scolaire 2014/2015. Une copie sera transmise à la Préfecture.

#### 3/ protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes de la collectivité

Une convention entre la commune et la Préfecture doit être conclue et portera sur les modalités du dispositif de télétransmission utilisé.

Quatre types d'actes sont concernés :

- les actes budgétaires
- les actes relatifs aux marchés publics
- les délibérations
- les arrêtés

La convention sera valable un an, puis sera prolongée chaque année par tacite reconduction.

Une seconde convention devra être conclue entre la commune et l'Agence technique départementale afin que la commune bénéficie d'un appui technique relatif au logiciel de télétransmission.

Une personne, nommée « porteur » est désignée : la secrétaire de Mairie, Marie Christine LAVANDIER. Elle sera chargée de télétransmettre les actes.

Cette convention est triennale et induit un coût 60 euros par an.

Le protocole est validé à l'unanimité (13 voix pour).

### 3/divers

#### - la mare de la Jarthe.

Monsieur le Maire informe le conseil du souhait réitéré d'un administré, que soit mise en place une action afin de résoudre la problématique des grenouilles de la mare qui chantent.

Cette nuisance sonore a été évoquée à plusieurs reprises et la commune a entrepris de rechercher activement des solutions. Un courrier de réponse sera fait dans ce sens à l'administré.

Toutefois, Monsieur le Maire indique que, des renseignements qui avaient été pris auprès de divers organismes, il ressort que ces grenouilles sont une espèce protégée et qu'il est formellement interdit de les détruire, conformément à l'arrêté du 19 novembre 2007.

L'ONF et le service compétent du Conseil Départemental ont, par ailleurs, précisé qu'il était également strictement interdit de toucher à leur milieu naturel.

Monsieur le Maire a demandé qu'une réunion sur place soit organisée avec le service compétent du Département afin de trouver une solution.

L'administré, auteur du courrier sera convié.

- Monsieur le Directeur de l'école des Maurilloux a interpellé Monsieur le Maire pour lui indiquer que les services de la Préfecture envisageaient de fermer une classe. Les enfants scolarisés à Cornille sont concernés, les élèves de maternelle allant à l'école primaire des Maurilloux. Pour ce faire, lors de la fermeture de l'école primaire de Cornille, Monsieur le Maire rappelle qu'une convention avait été établie entre la commune de Cornille et celle de Trélissac, sous couvert de l'inspection académique.

Un courrier a été fait dans ce sens à la Préfecture.

A ce jour, la fermeture de la classe semble avoir été annulée eu égard à l'inscription de quelques nouveaux élèves (4).

- Monsieur le Maire informe le conseil de la demande d'un administré que la commune intervienne afin que le territoire communal soit couvert par le réseau de téléphonie mobile.

Cette demande légitime relève d'une compétence de l'Etat, et seul ce dernier peut contraindre les opérateurs à agir.

- Monsieur le Maire indique que l'achat par préemption d'une bande de terrain à Barbaleix qui devait permettre d'élargir le chemin communal, n'a pas pu se faire. En effet, le notaire en charge du dossier a procédé à la vente sans en informer la commune.

- A la suite de l'appel téléphonique d'un administré qui signalait la chute d'un arbre à Fromental, l'arbre a été coupé et le trou sur la voirie rebouché par les cantonniers.

- la commission d'ouverture des plis s'est réunie afin d'étudier les candidatures relatives aux travaux à engager pour la réfection de l'église :

Le lot 1 porte sur la maçonnerie de la voute,  
Le lot 2 porte sur la couverture de l'église.

Pour le lot 1, il a été constaté une offre anormalement basse (46 % en dessous des autres offres). Un courrier a donc été envoyé à l'entreprise concernée, laquelle devra fournir des explications sur la viabilité financière de l'opération.

La commission se réunira en suivant afin d'en étudier le contenu.

Pour le lot 2, après étude des candidatures, l'entreprise retenue pour effectuer les travaux est « Les Artisans de la pierre » (pour un montant de 61.997,16 € TTC)

Les travaux s'étaleront sur une période de 4 mois.

Monsieur le Maire propose de fixer les prochaines dates de réunions :

- 11/05 réunion de travail pré CM à 20h30 à la Mairie
- 27/05 CM à 20h30 à la Mairie
- 10/06 réunion de travail pré CM à 20h30 à la Mairie
- 22/06 CM à 20h30 à la Mairie
- 14/09 réunion de travail pré CM à 20h30 à la Mairie
- 30/09 CM à 20h30 à la Mairie

L'ordre du jour et les questions diverses ayant été abordés, Monsieur le Maire lève la séance à 22h.

-----